

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 décembre 2005  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Soixantième session**  
Point 14 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**Lettres identiques datées du 5 décembre 2005,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un relevé statistique des violations par Israël de la souveraineté du Liban enregistrées au cours du mois de novembre 2005 et qui sont au nombre de 151.

Ces violations contreviennent aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1614 (2005), et vont à l'encontre des appels répétés du Secrétaire général pour qu'il y soit mis fin, le dernier en date étant celui qui figure dans son rapport daté du 20 juillet 2005 (S/2005/460). Le Liban compte sur l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle impose à Israël de mettre fin à ces violations qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et il fait porter à Israël la responsabilité des conséquences qui peuvent en découler.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Ibrahim Assaf



**Annexe aux lettres identiques datées du 5 décembre 2005,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Relevé statistique des violations par Israël de la souveraineté  
du Liban enregistrées au cours du mois de novembre 2005**

<i>Violations aériennes</i>			<b>Total partiel</b>	<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			<b>Total</b>
<i>Chasseurs à réaction</i>	<i>Reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>			<i>Opérations militaires</i>	<i>Opérations de terrain</i>	<i>Violations diverses</i>	
				Pénétration des eaux territoriales, tirs de rafales, tirs de fusées et de bombes éclairantes sur les eaux territoriales	Attaque aérienne, bombardements au canon, bombardements de positions militaires et de centres importants, agressions et meurtres de civils	Tirs d'armes à feu et bombes éclairantes, chutes d'obus de mortier, infiltration et passage de la frontière internationale	Menaces, sommations, nivellement de terrains, pose de barbelés et montage d'installations à l'intérieur du territoire libanais	
31	29	19	<b>79</b>	25	19	18	10	<b>151</b>